

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline -Travail



BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER



**UNITÉ DE GESTION DES PROJETS DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT  
(UGPBID)**

**PROJET DE CONSTRUCTION DES ROUTES D'INTEGRATION DU DISTRICT  
DES MONTAGNES**

-----

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° S 206/2024  
(SERVICES DE CONSULTANTS LIMITES AUX PAYS MEMBRES –  
SELECTION DE FIRMES)**

**POUR  
UNE MISSION D'ETUDES TECHNIQUES DETAILLEES, ETUDES D'IMPACT  
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET ELABORATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES  
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT EXTRADOSSE AU KILOMETRE 17  
SUR LA SORTIE OUEST D'ABIDJAN**

**FINANCEMENT : Banque Islamique de Développement  
État de Côte d'Ivoire**

**N° de Financement : N° CIV-1028**

**DECEMBRE 2024**

## **FICHE D'INFORMATIONS GENERALES**

Autorité contractante : Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER)

1. Source de financement : *Banque Islamique de Développement et Etat de Côte d'Ivoire*
2. Objet de l'appel d'offres : **Mission d'études techniques détaillées, études d'impact environnemental et social et élaboration du dossier d'appel d'offres pour les travaux de construction d'un pont extradossé au kilomètre 17 sur la sortie ouest d'Abidjan**
3. Imputation budgétaire : *41062000011*  
Exercice budgétaire : *année 2024*
4. Type de marché : Prestation intellectuelle (Avis à manifestation d'intérêts)
5. Mode de passation : Sélection basée sur la qualité et le coût
6. Le présent appel d'offres est composé d'un (01) lot
7. Réserve du ou des lot(s) aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales (conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) validé).

Lot (s)	Designation du lot	Part réservée aux PME locales	
Lot unique	Mission d'études techniques détaillées, études d'impact environnemental et social et élaboration du dossier d'appel d'offres pour les travaux de construction d'un pont extradossé au kilomètre 17 sur la sortie ouest d'Abidjan	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
AMI N° S 206/2024**

**UNE MISSION D'ETUDES TECHNIQUES DETAILLEES, ETUDES D'IMPACT  
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET ELABORATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES  
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT EXTRADOSSE AU KILOMETRE 17  
SUR LA SORTIE OUEST D'ABIDJAN**

1. Cet avis fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés (AGPM) relatif à ce projet publié sur les sites *DG Market* et *Banque Islamique de Développement* le 02 août 2023 ainsi que dans le *journal Fraternité Matin* n°17 578 du 02 août 2023.
2. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet de construction des routes d'intégration du District des Montagnes en Côte d'Ivoire, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant pour la **mission d'études techniques détaillées, études d'impact environnemental et social et élaboration du dossier d'appel d'offres pour les travaux de construction d'un pont extradossé au kilomètre 17 sur la sortie ouest d'Abidjan en République de Côte d'Ivoire.**
3. Les services comprennent :
  - L'étude technico-économique APS et APD d'un ouvrage d'art (Pont extradossé);
  - L'étude d'impact environnemental et social (EIES) ;
  - L'étude de la sécurité routière ;
  - La rédaction des pièces écrites ;
  - L'élaboration du dossier d'appel offres (DAO)

La prestation en une (01) mission de services de consultants sera réalisée à partir de janvier 2025 sur une période de **sept (7) mois** soit **deux cent dix (210) jours**.

4. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) agissant au nom du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier Maître d'Ouvrage du projet, invite les bureaux de Consultants éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.). Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse mentionnée au paragraphe 8.
5. Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

Critère	Evaluation
a) Domaine principal d'activités du candidat	Oui/Non
b) Nombre d'années d'expérience générale du candidat	Oui/Non
c) Qualifications du candidat dans le domaine des prestations	Oui/Non
d) Organisation technique et managériale du cabinet	Oui/Non

Le processus d'évaluation des offres se fera suivant les critères détaillés à l'aide de sous critères décrits aux propositions ci-dessus. Ce processus d'évaluation est résumé comme suit :

**a. Domaine principal d'activités du candidat : Oui/Non**

Le domaine d'activité du consultant est accepté lorsque le consultant a une expérience avérée dans la réalisation d'études techniques, économiques et d'impact environnemental et social pour la

construction d'ouvrages d'Art. Ce domaine principal d'activité est justifié par l'étendue des activités mentionnées dans le RCCM du consultant.

**b. Nombre d'années d'expérience du candidat : Oui/Non**

Le consultant devra avoir au moins **dix (10) années** d'expérience générale dans le domaine des études et contrôles des travaux d'infrastructures de transport. Le nombre d'année d'expérience du consultant est justifié par son RCCM.

**c. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations : Oui/Non**

Les expériences concernées sont les suivantes :

- i. Études techniques d'APD de projets d'ouvrages d'Art en béton armé ou béton précontraint ou à tablier métallique d'au moins 100 mètres linéaire au cours des **dix (10) dernières années (2014 à 2023)**, avec un minimum de **cinq (05) projets similaires réalisés dont un (01) réalisé en Afrique subsaharienne (Oui/Non) ;**
- ii. Maîtrise d'œuvre de la construction d'ouvrages d'art fondés sur pieux en zone urbaine au cours des **dix (10) dernières années (2014 à 2023)**, avec un minimum de **deux (02) projets similaires réalisés dont un (01) réalisé en Afrique subsaharienne (Oui/Non) ;**
- iii. Études techniques d'APD de pont extradossé ou avoir un sous-traitant ayant déjà conçu un pont extradossé au cours des **dix (10) dernières années (2014 à 2023)**, avec un minimum d'**un (01) projet similaire réalisé (Oui/Non).**

**d. Organisation technique et managériale du cabinet : Oui/Non**

- iv. Présence d'organigramme : **Oui/Non ;**
- v. Liste du personnel du candidat : **Oui/Non ;**

**NB :**

Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet avec indication du montant et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs (attestation de bonne exécution ou certificats de service fait délivrés par les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'ouvrage délégué).

Dans le cas d'un groupement, les critères **a, b et d** s'appliquent seulement au mandataire du groupement. Si le mandataire du groupement ne respecte pas l'un des critères a, b et d, le groupement sera rejeté.

***Les consultants devront impérativement fournir l'organigramme et la liste du personnel.***

La liste restreinte sera constituée de cinq (05) à six (06) firmes.

La liste qui sera établie sera une liste restreinte de consultants issus des pays membres.

Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste restreinte. **Les consultants sélectionnés pour la liste restreinte devront faire appel aux services d'un architecte-paysagiste ou d'un architecte aménagiste en sus des experts habituels pour une telle étude.**

**NB : En cas d'égalité, le candidat ayant la valeur cumulée la plus élevée des montants des références en études d'ouvrages d'art sera retenu.**

6. La sélection limitée aux consultants des Pays Membres de la BIsD se fera en conformité avec la méthode de **sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC/PM)** stipulée dans les Directives.

7. Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BISD concernant les conflits d'intérêt.
8. Les Manifestations d'Intérêts rédigées en langue française doivent contenir les documents ci-dessous :
  - La lettre de manifestation d'intérêt signée par le soumissionnaire ou le groupement de soumissionnaires ;
  - une copie de l'accord de groupement ou la lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé ;
  - Une copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères ;
  - Une attestation de non faillite pour les entreprises étrangères datant de moins de six (6) mois à la date limite de dépôt des offres ;
  - La présentation du candidat (son existence légale, organisme, personnel) ;
  - Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (fiche projets ou Attestations de bonne exécution) ;
9. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution. Le nombre des membres d'un groupement ne dépassera pas trois (3).
10. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : **08h:00 à 17h:00**, heure locale.
11. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : **08h:00 à 17h:00**, heure locale.  
**Les manifestations d'intérêt sous forme écrite en langue française (cinq (5) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies) y compris une version numérique sur clé USB** doivent être déposées (*en personne ou par courrier - aucune manifestation d'intérêt numérique transmise par mail ne sera acceptée*) à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le mercredi 22 janvier 2025** à 10 heures, heure locale.

**AGEROUTE  
UNITE DE GESTION DES PROJET DE LA BANQUE ISLAMIQUE  
DE DEVELOPPEMENT (UGPBID)**

**Sise à Angré Djorogobité, route du CHU, Lot 3058, ilot 276**

**TEL : (+225) 05 05 96 97 57/ 07 49 12 98 90**

Adresse électronique : [siouattara@ageroute.ci](mailto:siouattara@ageroute.ci) ; copie : [lameite@ageroute.ci](mailto:lameite@ageroute.ci) ; [vaedoukou@ageroute.ci](mailto:vaedoukou@ageroute.ci)

Personne à contacter : **M. OUATTARA Allahmadogo Siriki, Coordonnateur du Projet**

### Annexe 1 : Modèle de Fiche Projet

Nom de la Mission :		Valeur du contrat (en FCFA et en devise) :
Pays : Lieu (ville, commune, quartier) :		Durée de la mission (mois)
Nom de l'Autorité contractante :		Nombre total d'employés/mois ayant participé à la Mission :
Adresse postale et géographique de l'Autorité contractante :		
Contacts téléphoniques et adresse électronique de l'Autorité contractante :		
Date de démarrage (mois/année) :		Nombre d'employés/mois fournis par les consultants associés
Date d'achèvement (mois/année) :		
Noms des consultants associés/partenaires éventuels :		Nom des cadres professionnels de votre société employés et fonctions exécutées (indiquer les postes principaux, par ex. Directeur/coordonnateur, Chef d'équipe) :
Description du projet :		
Description des services effectivement rendus par votre personnel dans le cadre de la mission :		